



Commune de  
**CRANS-MONTANA**

## CONVOCAATION DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana est convoquée le

**Lundi 13 décembre 2021 à 19h30**  
à la Salle polyvalente de Martelles à Chermignon-d'en-Bas

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 juin 2021.
3. Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2022.
4. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2022.
5. Lecture et approbation des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire.
6. Présentation de la planification financière 2023-2026.
7. Approbation d'adhésion à Agglo Valais central.
8. Approbation des statuts de la nouvelle entité forestière Zorèyè.
9. Sujets d'actualité et divers.

Recevez, chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations les meilleures.

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Le Président :

La Secrétaire:

Nicolas Féraud

Carine Vocat

Les annexes sont disponibles sur le site [www.commune-cransmontana.ch](http://www.commune-cransmontana.ch)

### **Mesures de protection contre la propagation du Covid-19 :**

L'Assemblée primaire est ouverte à tous les citoyens de la Commune de Crans-Montana avec l'obligation de porter un masque durant toute l'assemblée (Certificat Covid non exigé). La désinfection des mains avant d'entrer sera obligatoire. Chacun devra se soumettre à un contrôle de température corporelle faciale (accès interdit à toute personne dont la température sera égale ou supérieure à 37,4).

Nous remercions tous les citoyens de se conformer aux instructions de nos collaborateurs qui vous accueilleront dès 19 heures.

Crans-Montana, le 19 novembre 2021.